Procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2025

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 16h00, le Conseil Municipal de la Commune de Moutiers s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Madame Marie-Ange CHALLINE, Maire de Moutiers.

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 05 juin 2025, le Conseil municipal a été convoquée une seconde fois, sans condition de quorum

Étaient présents :

Mmes CHALLINE Marie-Ange, KOCKEISEN Aline, PIECHOCKI Annick, MACHADO Aline
MM. SANTORO Robert, BASTIEN Daniel, GILLANT Cyprien.

Etaient excusés : Mmes, GAMBA Audrey, DAURELLE LATOUR SCHIOCCHET Caroline, MAGI Marie-Josée.
MM. JACQUES Christian, LAUNAY Xavier, GREINER David,

Secrétaire de séance :

Monsieur Cyprien GILLANT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Madame Marie-Ange CHALLINE, la Maire déclare la séance ouverte à 16h.
Le point n°4 « IFSE : augmentation des plafonds » est retiré.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 4 avril 2025**
2. **Subventions aux associations**
3. **Convention de déploiement FFTH**
4. **Convention de déploiement FFTH – montant des redevances**
5. **Vente de la parcelle ZA004**
6. **Demande de subvention Région Grand Est**
7. **Demande de subvention Fonds de concours OLC**
8. **Demande de subvention SDE 54 : candélabres**
9. **Vente de la parcelle AL 493 sans assujettissement TVA**
10. **Règlement prêt de matériel aux associations et collectivités**
11. **Divers**

1. **Approbation du procès-verbal du 4 avril 2025**

Madame la Maire rappelle que le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2025, dressé par M. Robert SANTORO, secrétaire de séance, a été envoyé à chaque conseiller.

Le Conseil municipal adopte le procès-verbal, sans modification ni réserve, tel que résumé.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

2. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, par 7 voix accorde les subventions suivantes

(sous réserve de présentation de leur bilan) :

Association Marche et Rêve ----------200
MJC - MOUTIERS ANIMATION----------2000
Secours Populaire----------700
Animons Moutiers----------300
Foyer des Anciens (la présidente Aline KOKEISEN ne prend pas part au vote)----------600
AMOMFERLOR (Assoc. Mémoire ouvrière des mines de fer de Lorraine)----------240
ADAPAH (Aide à domicile pour personnes âgées, et handicapées) ----------155
Association sportive Collège Jules Ferry----------150
Association sportive Lycée Louis Bertrand ----------150
Union Locale MJC : Semaine de la solidarité----------100
Stèle Soldats Soviétiques (pour les soviétiques décédés lors de la guerre 39-45) ----------100
A.E.I.M. (Accompagne les personnes handicapées intellectuelles tout au long de la vie)----------75
Croix Bleue (aide à la guérison des personnes dépendantes de l'alcool) ----------50
Intervention Labry (Réinsertion pro. Personnel à dispo : jardinage, agent d'entretien) ----------100
Harmonie Municipale de Valleroy----------200
Espoir et Vie (Sensibilisation au dépistage du cancer du sein)----------100
Une Rose un espoir (Lutte contre le cancer)---------- 100
SOS Amitié ----------30
Arc en Ciel (Œuvre auprès des personnes hospitalisées, en fin de vie) ----------30
Amicale des Sapeurs Pompiers de Briey---------- 100
A.R.E.M.I.G (Assoc. pour la recherche et études des Maladies Infantiles Graves)----------30
A.F.S.E.P. (Assoc.Française Sclérosés En Plaque) ------- 30
Mémoire du Pays de l'Orne----------30
Ass. jeunes Sapeurs Pompiers----------100
F.N.A.T.H. (Défend et accompagne les personnes accidentées du travail, de la vie) ----------100
Association des Communes Minières de France- 240.30
A.L.C.E.M.S (Association Lorraine pour les Chorales et Ensembles Musicaux scolaires)----------30
Adavie----------30
Cheval bonheur----------30
CSVL (Centre de sauvegarde de la faune lorraine)-----30
Boxing Club Moutiers----------150
Mon Toit Chat l'Heureux ---------- 250
ROSES (en faveur des personnes atteintes d'un cancer du sein) **1 voix contre**----------20
Cercle de Promotion Histoire de Joeuf----------50

VOTE : adoptée à l'unanimité.

3. Convention de déploiement FFTH

Madame la Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du déploiement FFTH par Orne THD, il convient de signer une convention de partenariat, visant à définir le rôle et les engagements de chacune des parties. Cette convention, conclue pour 3 ans, engage l'opérateur Orne THD à raccorder par FFTx les 831 locaux de la commune, soit la construction de 14 800 prises optiques.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

4. Convention de déploiement FFTH – montant des redevances

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la convention de déploiement FFTH par Orne THD fixe également les modalités financières d'occupation des infrastructures d'accueil du réseau de communications électroniques existant de la commune pour le déploiement FTTh comme suit :

- Redevance mensuelle droit de passage des câbles optiques posés en déploiement massif (en aval des points de mutualisation) : 1,054 € par accès.
- Redevance mensuelle pour autorisation de passage d'un câble optique en souterrain / aérien dans le génie civil pour liaison de collecte : 0,057 € par mètre linaire

VOTE : adoptée à l'unanimité.

5. Vente de la parcelle ZA004

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n °2024_031 par laquelle était acceptée la vente de
la parcelle ZA n°0004 à Messieurs ROSE, au prix de 5 000 euros l'hectare. Le montant attendu était de 5 250 euros.

Elle précise que la parcelle a une surface exacte de 10 550 m² (soit 1.055 hectare)
Le prix de vente est donc de 5 275 euros. Elle précise également que les autres termes de la délibération n°2024_031
restent inchangés.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

6. Demande de subvention Région Grand Est

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite d'une vérification de la part de notre prestataire PASS SPORT l'aire de jeux de Moutiers haut a été fermé pour des raisons de sécurité.

Madame la Maire a pour projet de procéder à la réfection de l'ancienne aire de jeux en une aire de jeux et de loisirs avec la mise en place d'appareils de fitness.

Pour ce faire, Madame la Maire demande une subvention à la Région Grand Est à hauteur de 30% du montant total des travaux.

- **Région Grand Est : 27 375,90 €**
- **Fond de Concours OLC : 5 830 €**
- **Autofinancement : 58 024, 10 €**

VOTE : adoptée à l'unanimité.

7. Demande de subvention Fonds de concours OLC

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite d'une demande de subvention à Orne Lorraine Confluences, la somme de 30 000 € a été attribuée à la commune le 14 décembre 2023 au titre du fonds de concours.

20 000 € sont utilisés pour la déconstruction du pont des Godots.

4 170 € sont utilisés pour l'aire de jeux du City Stade de Moutiers bas.

La commune de Moutiers peut demander l'utilisation des 5 830 € restant pour la réfection de l'aire de jeux et de loisirs de Moutiers haut.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

8. Demande de subvention SDE 54 : candélabres

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de remplacement des têtes de candélabres dans certaines rues de la commune (Cité de Metz, Cité de la Gare, rue des Godots, le Rallye, Lotissement l'écureuil, rue Jean Feuillebois, place de la Libération et rue de Verdun).

Les candélabres actuels seraient remplacés par des luminaires en technologie LED, beaucoup moins énergivores et plus écologiques.

Plan de financement :

Dépenses	**Recettes**
Montant des travaux HT 73 295,79€	SDE 54 : 122 x 65,10 = 7 942, 20 €

Echéancier de réalisation :

	Début des travaux	**Durée des travaux**
Remplacement têtes des candélabres	Septembre 2025	2 mois

VOTE : adoptée à l'unanimité.

9. Vente de la parcelle AL 493 sans assujettissement TVA

La Commune de Moutiers détient dans son patrimoine sans l'avoir acquis ou aménagé en vue de la revendre, la parcelle cadastrée AL 493 de 4 ares.
La vente au profit de Madame et Monsieur SCHIOCCHET autorisée par la délibération du 08 septembre 2023 relève du seul exercice de la propriété de la Commune de Moutiers, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de cet actif vendu au prix du marché sans visée spéculative.
Dans les conditions la vente de la parcelle cadastrée AL 493 à Madame et Monsieur SCHIOCCHET n'est pas assujettie à TVA.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

10. Règlement prêt de matériel aux associations et collectivités

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que la commune met ponctuellement, gracieusement, du matériel (table, banc, plancha, etc.) à disposition d'associations locales ou d'autres collectivités afin de les accompagner dans certaines de leurs activités, principalement des évènements et des festivités. Il arrive cependant que ce matériel soit rendu dégradé, détérioré ou malpropre.

Madame la Maire propose d'encadrer ces prêts de matériel par la mise en place d'un formulaire de prêt et d'un règlement. Ce règlement, ci-annexé, fixe les conditions de prêt, mais également une tarification en cas de casse, perte, ou de matériel rendu malpropre.

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'approuver ce règlement et invite le Conseil municipal à fixer des frais de pénalité de nettoyage, dans le cas où le matériel ne serait pas rendu dans un parfait état de propreté, ainsi que définir les frais en cas de casse ou de perte.

Frais de pénalité de nettoyage : Forfait de 50 euros
Frais de casse ou perte : Remboursement à la valeur à neuf

VOTE : adoptée à l'unanimité.

DIVERS

Madame la Maire informe le Conseil municipal de deux offres d'achat d'un terrain agricole reçues en mairie. Il s'agit de la parcelle AE N°249. La commune a demandé un avis du domaine sur la valeur vénale. Cette proposition fera l'objet d'un point à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17h15.

Le secrétaire de séance

La Maire.